



Le 16 mars 2021

**Modalités de mise à disposition ou de consultation  
des documents préparatoires à l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale Mixte de TF1 se tiendra le jeudi 15 avril 2021, à 9h30, au siège social, à huis clos, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Les actionnaires de la société TF1 sont invités à exercer leur droit de vote en amont de l'Assemblée Générale, par correspondance à l'aide du formulaire de vote, par internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à toute autre personne physique ou morale.

Aucune carte d'admission ne sera délivrée.

L'Assemblée Générale Mixte sera retransmise en direct et dans son intégralité sur le site [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) – rubrique Assemblée Générale.

Les actionnaires seront appelés à statuer notamment sur les comptes de l'exercice 2020 et le versement d'un dividende de 0,45 € par action, avec mise en paiement le 5 mai 2021.

L'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 1<sup>er</sup> mars 2021 contient l'ordre du jour et les projets de résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site internet de la Société [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) – rubrique Investisseurs - Assemblée Générale.

L'avis de convocation comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée et d'exercice des droits des actionnaires sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires – BALO - du 31 mars 2021.

Le document d'enregistrement universel contenant les rapports présentés à l'Assemblée a été publié le 11 mars 2021.

Les documents ou informations destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront mis en ligne sur le site internet de la société : [www.groupe-tf1.fr](http://www.groupe-tf1.fr) – rubrique Assemblée Générale.

Tout actionnaire pourra demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R.225-88 du code de commerce, à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées, 14 rue de Rouget de Lisle - 92862 Issy Les Moulineaux Cedex 09, de lui envoyer, à l'adresse postale indiquée par ses soins, les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut, dans les conditions et délais précisés aux articles R.225-89 et R.225-90 du code de commerce, prendre connaissance, au siège social, Direction des Affaires Juridiques - Service Sociétés - 1, quai du point du jour - 92100 Boulogne Billancourt (tel 01.41.41.40.75), des documents et renseignements visés par ces articles.